



ASSOCIATION
A.I.F.R. - SECTEUR
DE ROCHESEVIERÈRE

TRANSPORT SCOLAIRE DU SECTEUR DE ROCHESEVIERÈRE

INSCRIPTIONS 2021-2022

AUX PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES
P.S. A C.M.1 ET C.M.2 VERS LE COLLEGE

INSCRIPTION SUR LE SITE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee>

Votre enfant utilise déjà le transport scolaire en 2020-2021

Votre enfant utilisera le transport scolaire pour la 1^{ère} fois à la rentrée 2021-2022

Attention : le renouvellement de l'inscription au service n'est pas automatique d'une année sur l'autre ! Les familles doivent obligatoirement renouveler l'inscription.

→ **Inscrivez votre enfant en ligne sur le site [Aléop](https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee) le plus tôt possible à partir du 7 juin :**

↳ Renouvelez votre demande en vous connectant à votre compte, avec un minimum de modifications (mise à jour d'informations) : ne pas recréer de compte !

Pénalité de retard de 20 € pour les inscriptions après le 18 juillet, sauf en cas de motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement, changement de situation familiale).

→ **Vous ne retrouvez pas vos identifiant / mot de passe ?**

↳ Rendez-vous sur le site [Aléop](https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee) et cliquez sur « Identifiant ou mot de passe oublié ».

→ **Vous ne pouvez vraiment pas utiliser Internet ?**

↳ Contactez-nous ⁽¹⁾ pour prendre rendez-vous. En raison des protocoles sanitaires en cours, nous recevons les familles uniquement sur rendez-vous.

→ **Carte de transport**

↳ La carte de transport est obligatoire pour monter à bord.

↳ Elle doit être conservée d'une année à l'autre. Elle sera rechargée à distance suite au renouvellement en ligne et au paiement de l'inscription.

↳ En cas de perte ou détérioration, demander un duplicata en ligne sur le site [Aléop](https://aleop.paysdelaloire.fr/vendee).

→ **Vous ne réinscrivez par votre enfant pour l'année prochaine ?**

↳ Faites-le-nous savoir car nous lui réservons normalement une place s'il est en cours de cursus...

→ **Toute nouvelle inscription s'effectue en ligne le plus tôt possible à partir du 7 juin.**

Pénalité de retard de 20 € pour les inscriptions après le 18 juillet, sauf en cas de motif justifié (déménagement, affectation tardive dans un établissement, changement de situation familiale) :

↳ Avant de commencer, munissez-vous :

- d'une photo d'identité numérisée,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement automatique.

→ **Anticipez vos besoins** de l'année scolaire à venir dans la mesure du possible et **contactez-nous** ⁽¹⁾ si vous pensez que votre enfant utilisera le service en cours d'année.

→ **Vous ne trouvez pas votre point d'arrêt dans la liste des points proposés sur le site régional ou bien vous ne savez pas quel est votre point d'arrêt le plus proche ?**

↳ En complétant vos coordonnées, le point d'arrêt le plus proche de votre domicile vous sera proposé automatiquement.

↳ Si vous souhaitez solliciter l'ouverture d'un nouveau point d'arrêt, contactez l'AIFR **le plus tôt possible, et dans tous les cas impérativement avant le 15 juin**. Une étude préalable et concertée qui peut être longue est nécessaire sans préjuger de son issue...

→ **Vous ne pouvez vraiment pas utiliser Internet ?**

↳ Contactez-nous ⁽¹⁾ pour prendre rendez-vous. En raison des protocoles sanitaires en cours, nous recevons les familles uniquement sur rendez-vous.

Dans tous les cas, pour faciliter l'instruction de votre dossier :

- ⇒ **1- Assurez une place pour votre enfant en l'inscrivant le plus tôt possible, dès le 7 juin.**
- ⇒ **2- Faites-nous part de toute situation particulière (garde alternée, déménagement prévu...)**

Tarifs du transport scolaire : <http://www.famillesrurales.org/aifr/>

Pour les primaires uniquement : 110 € à l'année (Aléop - Région) + 35 € de frais d'accompagnement (AIFR), facturation différée.

Infos sur la part régionale sur Aléop : <https://aleop.paysdelaloire.fr/tarifs-et-modes-de-paiement-en-vendee>

Les inscriptions sont traitées courant juillet, les nouveaux inscrits reçoivent la carte de transport par courrier fin août, envoyé par la Région.

Le descriptif des circuits et les horaires de l'année scolaire en cours sont disponibles sur le site Internet à titre indicatif. Les horaires de la rentrée prochaine seront publiés en ligne fin août.

⁽¹⁾ Pour nous contacter :

AIFR Transport scolaire – 21 rue du Péplu – 85620 Rocheservière
Tél. 02 51 31 15 75 – aifr.transportscolaire@orange.fr - www.famillesrurales.org/aifr/

